

2 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil, 10, rue Louis-Charles-Panet, le jeudi 2 décembre 2021 à 19 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Élie Marsan-Gravel
District numéro 2 : Karine Séguin
District numéro 4 : Marie-France Bouchard
District numéro 5 : Michel Bernier
District numéro 6 : Jean-François Gauthier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Louis Freyd.

Est absent le conseiller suivant :

District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 6 octobre 2021

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 30 septembre au 19 novembre 2021

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour la période se terminant le 2 décembre 2021

5.2 Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière – Autorisation de signatures

5.3 Mise à jour des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins

5.4 Renouvellement d'une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière pour l'année 2022

5.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal 2021-2022

5.6 Dépôt de la liste des commissions, comités municipaux et conseils d'administration externes

5.7 Désignation des représentants des commissions et comités municipaux, des représentants de la Municipalité sur des conseils d'administration externes et des maires suppléants

5.8 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de trois cent soixante-quinze mille quatre cents dollars (375 400 \$) qui sera réalisé le 8 décembre 2021

5.9 Acceptation d'une offre de la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour un emprunt trois cent soixante-quinze mille quatre cents dollars (375 400 \$) en vertu des règlements d'emprunt numéro 529-2010 (travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et la rue des Iris), numéro 565-2015 (travaux de construction d'infrastructures (aqueduc et rue) et travaux connexes sur la rue des Cosmos (lot 88-177 – phase VI)) et numéro 606-2020 (travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest)

- 5.10 Suspension du projet d'aménagement d'un nouveau stationnement et d'un nouveau parc sur le terrain de la Municipalité situé sur la rue Louis-Charles-Panet
 - 5.11 Avis de motion d'un règlement ayant pour but d'amender le règlement numéro 553-2014 sur la régie interne des séances du conseil municipal
 - 5.12 Avis de motion d'un règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2022
 - 5.13 Avis de motion d'un règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2022
 - 5.14 Approbation des états financiers 2020 de l'Office d'habitation Au cœur de chez-nous – OMH Sainte-Mélanie
 - 5.15 Approbation du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie
 - 5.16 Fin de probation de madame Ellen Boehme au poste de secrétaire-réceptionniste
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 30 septembre au 17 novembre 2021
 - 6.2 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'autorisation de morcellement d'une partie des lots 5 610 492 et 5 610 981 du cadastre du Québec
 - 6.3 Appel de candidatures pour les postes de citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la période 2022-2023
- 07- Sécurité publique**
- 7.1 Autorisation permettant au Club Auto Neige de Joliette de circuler en bordure du 1^{er} rang
 - 7.2 Mandat de services professionnels pour des travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption - saison 2022 – Hydro-Météo
 - 7.3 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique – Surveillance, prévision des crues et travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption – saison 2021-2022
- 08- Loisirs et culture**
- 8.1 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection de réaménagement des aires et équipements de jeux au parc des Sables – Décompte final
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics**
- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 1^{er} octobre au 19 novembre 2021
 - 9.2 Entretien hivernal des chemins municipaux – Ajout de 1,10 km de chemins assujettis 2021-2022
 - 9.3 Autorisation de paiement pour les travaux de pulvérisation de pavage existant, fourniture, transport et épandage de pierre concassé d'asphalte effectués au 2^e rang – Libération de la retenue de 5 %
 - 9.4 Autorisation de paiement pour les travaux de pulvérisation de pavage existant, fourniture, transport et épandage de pierre concassé d'asphalte effectués sur la rue Goyette – Libération de la retenue de 5 %
 - 9.5 Permis de voirie 2022 – Entretien et raccordement routier dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports

- 9.6 **Attestation de conformité et approbation des dépenses relatives aux travaux de réfection du 7^e rang Ouest admissibles au programme d'aide à la voirie locale, volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL-2020—629) – Reddition de comptes**
- 9.7 **Dépôt du calendrier des collectes des matières résiduelles et du cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2022**
- 9.8 **Octroi d'un contrat d'installation de compteurs d'eau**
- 9.9 **Réorganisation du personnel du service des Travaux publics**
- 10- **Période de questions**
- 11- **Varia**
- 12- **Levée de la séance**

2021-12-246

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 7 h 40.

Aucune question.

La période de questions est close à 7 h 40.

03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2021-12-247

3.1 **Séance ordinaire du 6 octobre 2021**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur général et greffier-trésorier.

Il est proposé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021 soit approuvé.

Adoptée

04- **CORRESPONDANCE**

2021-12-248

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 30 septembre au 19 novembre 2021**

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 30 septembre au 19 novembre 2021.

Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 30 septembre au 19 novembre 2021.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2021-12-249

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer pour la période se terminant le 2 décembre 2021**

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 2 décembre 2021 et autorise le greffier-trésorier à les payer pour un montant total de **742 473,94 \$**.

Décaissements : chèques numéro 14546 à 14637	454 581,59\$
Chèque annulé numéro 14556 et 14692	(34 894,96 \$) \$
Comptes fournisseurs : chèques numéro 14638 à 14716	219 036,91 \$
Salaires du 26 septembre au 20 novembre 2021	103 750,40 \$
Total de la période :	742 473,94 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

2021-12-250

5.2 **Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière - Autorisation de signatures**

ATTENDU la tenue des élections générales municipales du 7 novembre 2021 et l'assermentation d'un nouveau maire et de six nouveaux élus en date du 18 novembre 2021 ;

POUR CE MOTIF, Il est proposé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QU'IL y a lieu d'autoriser, tel que prévu à l'article 203, du *Code municipal du Québec*, monsieur Louis Freyd, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, conjointement avec Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, tous les effets bancaires pour tous les comptes inscrits à la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière, notamment tous chèques et billets ou autres titres consentis par la Municipalité ;

QU'EN l'absence du maire, la mairesse suppléante, dûment désigné par résolution, soit autorisé à signer lesdits effets bancaires ;

QU'EN l'absence du directeur général et greffier-trésorier, la greffière-trésorière adjointe, madame Martine Malo, soit autorisée à signer lesdits effets bancaires.

Adoptée

2021-12-251

5.3 **Mise à jour des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins**

ATTENDU le règlement numéro 554-2014 amendant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte Mélanie ;

ATTENDU la tenue des élections générales municipales du 7 novembre 2021 et l'assermentation d'un nouveau maire ;

ATTENDU qu'il y a lieu de retirer le nom de madame Françoise Boudrias et d'ajouter celui de monsieur Louis Freyd à la liste des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins du compte de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU l'entrée en poste de monsieur Raphaël Vincent à titre de coordonnateur des travaux publics et des services techniques ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter le nom de monsieur Raphaël Vincent à la liste des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins du compte de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par monsieur Jean-François Gauthier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETIRER madame Françoise Boudrias des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins du compte de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

D'AJOUTER monsieur Louis Freyd à la liste des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins du compte de la Municipalité de Sainte-Mélanie (limite de crédit autorisée de dix mille dollars (10 000 \$)) ;

D'AJOUTER monsieur Raphaël Vincent à la liste des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins du compte de la Municipalité de Sainte-Mélanie (limite de crédit autorisée de dix mille dollars (10 000 \$)) ;

DE CONFIRMER à Visa Desjardins les modifications des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins et des limites de crédit autorisées ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-12-252 5.4 **Renouvellement d'une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière pour l'année 2022**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal du Québec, la Municipalité de Sainte-Mélanie a procédé à l'ouverture d'une marge de crédit de cinq cent mille dollars (500 000 \$) auprès de la Caisse Desjardins de Kildare suite à l'adoption de la résolution numéro 2008-02-032 ;

ATTENDU que depuis le 1^{er} janvier 2019, la Caisse Desjardins de Kildare, les Caisses Desjardins de Joliette et du Sud de la Matawinie forment la nouvelle Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE RENOUVELER la marge de crédit de cinq cent mille dollars (500 000 \$) auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière pour l'année 2022 ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-12-253 5.5 **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal 2021-2022**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, les membres du conseil déposent leur mise à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires respectives pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

Adoptée

2021-12-254 5.6 **Dépôt de la liste des commissions, comités municipaux et conseils d'administration externes**

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose la liste des commissions, comités municipaux et conseils d'administration externes, conformément aux articles 82 et 82.1 du *Code municipal du Québec*, qui seront composés de représentants et de substituts désignés par résolution à même cette séance.

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de la liste des commissions, comités municipaux et conseils d'administration externes ;

Commissions et comités municipaux	Description
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Ce comité est mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, notamment les modifications à la réglementation d'urbanisme, les demandes relativement au Projet d'implantation et d'intégration architecturale et les demandes de dérogation mineure.
Comité ressources humaines	Ce comité est mandaté par le Conseil pour procéder à l'étude de création de nouveaux postes, et d'assister la direction générale dans le recrutement de nouveaux employés et la négociation des ententes collectives.
Comité familles et aînés	Ce comité est mandaté par le Conseil pour étudier et formuler des recommandations relativement à la politique familiale, à la politique MADA, aux loisirs, aux activités culturelles et communautaires ainsi qu'à la bibliothèque Louise-Amélie-Panet.
Comité travaux publics et infrastructures	Ce comité est mandaté par le Conseil pour étudier et formuler des recommandations relativement au développement urbain, à la réfection, à l'agrandissement et la construction d'infrastructures municipales.
Comité consultatif en environnement (CCE)	Ce comité est mandaté par le Conseil pour étudier et formuler des recommandations relativement aux politiques et actions pouvant être posées par la Municipalité pour accélérer la transition énergétique, la réduction des matières résiduelles, réduire l'empreinte écologique de la Municipalité et de ses citoyens et préserver la qualité de l'environnement.

Adoptée

2021-12-255

5.7 Désignation des représentants des commissions et comités municipaux, des représentants de la Municipalité sur des conseils d'administration externes et des maires suppléants

ATTENDU la tenue des élections générales municipales du 7 novembre 2021 et l'assermentation d'un nouveau maire et de six nouveaux élus en date du 18 novembre 2021 ;

ATTENDU le dépôt de liste des commissions, comités municipaux et conseils d'administration externes lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2021 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les représentants et les substituts qui composeront les commissions et comités municipaux et les représentants de la Municipalité sur les conseils d'administration externes ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE NOMMER aux différents postes des commissions et comités municipaux, des conseils d'administration externes et de maires suppléants les représentants suivants :

MAIRE – LOUIS FREYD

Membre d'office à tous les comités
Régie du parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles

DISTRICT 1 – ÉLIE MARSAN-GRAVEL

Comité consultatif en environnement (CCE)
Travaux publics et infrastructures
<u>Représentant substitut:</u>
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

DISTRICT 2 – KARINE SÉGUIN

Comité famille et aînés
Office d'habitation Au Coeur de chez nous
Résidence d'Ailleboust
<u>Représentante substitut:</u>
Comité ressources humaines
Régie du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles

DISTRICT 3 – EVENS LANDREVILLE-NADEAU

Comité ressources humaines
Comité travaux publics et infrastructures
<u>Représentant substitut:</u>
Jumelage France/Québec

DISTRICT 4 – MARIE-FRANCE BOUCHARD

Comité famille et aînés
Jumelage France/Québec
<u>Représentante substitut:</u>
Comité consultatif en environnement (CCE)

DISTRICT 5 – MICHEL BERNIER

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Comité ressources humaines
Sécurité publique de la MRC de Joliette

DISTRICT 6 – JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Comité consultatif en environnement (CCE)
Régie du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
<u>Représentant substitut:</u>
Travaux publics et infrastructures

Maires suppléants 2021-2022
Karine Séguin – Pro-maire 1
Élie Marsan-Gravel – Pro-maire 2

Adoptée

2021-12-256

5.8 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de trois cent soixante-quinze mille quatre cents dollars (375 400 \$) qui sera réalisé le 8 décembre 2021

ATTENDU

que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite emprunter par billets pour un montant total de trois cent soixante-quinze mille quatre cents dollars (375 400 \$) qui sera réalisé le 8 décembre 2021, réparti comme suit :

No de règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
529-2010	78 309 \$
565-2015	118 100 \$
606-2020	178 991 \$

ATTENDU

qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU

que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéro 529-2010, 565-2015 et 606-2020, la Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 8 décembre 2021 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	30 000 \$	
2023	30 500 \$	
2024	31 300 \$	
2025	32 000 \$	
2026	32 600 \$	(À payer en 2026)
2026	219 000 \$	(À renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéro 529-2010, 565-2015 et 606-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2021-12-257

5.9 Acceptation d'une offre de la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour un emprunt trois cent soixante-quinze mille quatre cents dollars (375 400 \$) en vertu des règlements d'emprunt numéro 529-2010 (travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et la rue des Iris), numéro 565-2015 (travaux de construction d'infrastructures (aqueduc et rue) et travaux connexes sur la rue des Cosmos (lot 88-177 – phase VI)) et numéro 606-2020 (travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest)

ATTENDU

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 décembre 2021, au montant de 375 400 \$;

ATTENDU

qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
30 000 \$	1,15000 %	2022
30 500 \$	1,45000 %	2023
31 300 \$	1,75000 %	2024
32 000 \$	2,00000 %	2025
251 600 \$	2,15000 %	2026
Prix : 98,68500 Coût réel : 2,39916 %		
2 - CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE ET DU CENTRE DE LANAUDIÈRE		
30 000 \$	2,51000 %	2022
30 500 \$	2,51000 %	2023
31 300 \$	2,51000 %	2024
32 000 \$	2,51000 %	2025
251 600 \$	2,51000 %	2026
Prix : 100,00000 Coût réel : 2,51000 %		
3 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
30 000 \$	2,59000 %	2022
30 500 \$	2,59000 %	2023
31 300 \$	2,59000 %	2024
32 000 \$	2,59000 %	2025
251 600 \$	2,59000 %	2026
Prix : 100,00000 Coût réel : 2,59000 %		

ATTENDU

que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Élie Marsan-Gravel Appuyé par madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 8 décembre 2021 au montant de 375 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 529-2010, 565-2015 et 606-2020. Ces billets sont émis au prix de 98,68500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2021-12-258

5.10 Suspension du projet d'aménagement d'un nouveau stationnement et d'un nouveau parc sur le terrain de la Municipalité situé sur la rue Louis-Charles-Panet

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-160 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2021 octroyant un mandat de services professionnels à la compagnie GBI pour des services d'ingénierie civile relatif à un projet d'aménagement d'un nouveau stationnement et d'un nouveau parc sur le terrain de la Municipalité situé sur la rue Louis-Charles-Panet (lot 5 611 191) ;

ATTENDU que le conseil municipal avait retenu, lors de l'adoption de ladite résolution, l'option 2 des services d'ingénierie dans le but de préparer les plans et devis dudit projet d'aménagement ;

ATTENDU que jusqu'à maintenant, la compagnie GBI a honoré une partie du mandat tels que le relevé des lieux, la mise en plan de l'existant et les démarches entreprises pour préparer les plans et devis ;

ATTENDU que la Municipalité a procédé au paiement de la somme de cinq mille dollars (5 000 \$) avant taxes à la compagnie GBI pour les travaux effectués, dont la somme a été répartie ainsi :

Description des travaux	Montant autorisé Option 2	Montant facturé et payé
Relevé et mise en plan	2 400 \$	2 400 \$
Plans et devis	5 200 \$	2 600 \$

ATTENDU que le conseil municipal actuel désire suspendre le projet d'aménagement d'un nouveau stationnement et d'un nouveau parc sur le terrain de la Municipalité situé sur la rue Louis-Charles-Panet (lot 5 611 191) afin d'évaluer les diverses options permettant une utilisation plus intégrée et optimale de ce terrain ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Karine Séguin Appuyé par monsieur Jean-François Gauthier Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la Municipalité reconnaisse le travail honoré jusqu'à maintenant par la compagnie GBI et l'informe que ledit projet est suspendu jusqu'à nouvel ordre ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

- Avis de motion** **5.11 Avis de motion d'un règlement ayant pour but d'amender le règlement numéro 553-2014 sur la régie interne des séances du conseil municipal**
- Monsieur Louis Freyd donne un avis de motion à l'effet de déposer et adopter, lors de séances ultérieures, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 584-2017 abrogeant le règlement numéro 471-2005 et amendant le règlement numéro 553-2014 et édictant de nouvelles dispositions concernant la tenue des séances du conseil municipal. La modification portera sur la date et l'heure des séances.
- Monsieur Louis Freyd informe que ledit projet de règlement sera disponible pour consultation lors de son dépôt à une séance ultérieure et qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le calendrier des séances ordinaires 2022 sera déposé et adopté à cette même séance.
- Avis de motion** **5.12 Avis de motion d'un règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2022**
- Monsieur Louis Freyd donne un avis de motion à l'effet de déposer et adopter, lors de séances ultérieures, un règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2022.
- Monsieur Louis Freyd informe que ledit projet de règlement sera disponible pour consultation lors de son dépôt à une séance ultérieure.
- Avis de motion** **5.13 Avis de motion d'un règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2022**
- Monsieur Louis Freyd donne un avis de motion à l'effet de déposer et adopter, lors de séances ultérieures, un règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2022.
- Monsieur Louis Freyd informe que ledit projet de règlement sera disponible pour consultation lors de son dépôt à une séance ultérieure.
- 2021-12-259** **5.14 Approbation des états financiers 2020 de l'Office d'habitation Au cœur de chez-nous – OMH Sainte-Mélanie**
- Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose les états financiers de l'Office d'habitation Au cœur de chez nous – OMH de Sainte-Mélanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.
- Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve les états financiers de l'Office d'habitation Au cœur de chez nous – OMH de Sainte-Mélanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.
- Adoptée
- 2021-12-260** **5.15 Approbation du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie**
- ATTENDU** l'approbation de la Société d'habitation du Québec du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez nous le 28 septembre 2021;
- POUR CE MOTIF,** Il est proposé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve le budget révisé 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie dont le déficit partageable passe de trente-et-un mille six cent quarante-huit dollars (31 648 \$) à trente-deux mille huit cent cinquante-deux dollars (32 852 \$) selon le budget révisé 2021 datée au 28 septembre 2021 ;

QUE la contribution de la Municipalité de Sainte-Mélanie passe de trois mille cinq cent seize dollars (3 516 \$) à trois mille six cent cinquante dollars (3 650\$) selon le budget révisé 2021 datée au 28 septembre 2021.

Adoptée

2021-12-261

5.16 Fin de probation de madame Ellen Boehme au poste de secrétaire-réceptionniste

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-132 décrétant l'embauche de madame Ellen Boehme au poste de secrétaire-réceptionniste à compter du 31 mai 2021 ;

ATTENDU que ce poste est permanent, régulier et à temps complet ;

ATTENDU que la politique de gestion des ressources humaines de la Municipalité de Sainte-Mélanie prévoit une période de probation de 936 heures pour ce poste prenant fin le 9 décembre 2021 ;

ATTENDU le rapport d'évaluation de rendement déposé par son supérieur immédiat, Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE PRENDRE ACTE du rapport d'évaluation de rendement de madame Ellen Boehme, tel que déposé par Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier ;

D'APPROUVER la fin de probation et confirmer madame Ellen Boehme dans ses fonctions de secrétaire-réceptionniste pour la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-12-262

6.1 Rapport du service d'Urbanisme pour la période du 30 septembre au 17 novembre 2021

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport du service d'Urbanisme pour la période du 30 septembre au 17 novembre 2021 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période du 30 septembre au 17 novembre 2021.

Adoptée

2021-12-263

6.2 **Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'autorisation de morcellement d'une partie des lots 5 610 492 et 5 610 981 du cadastre du Québec**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande de monsieur Denis Coulombe, propriétaire des lots numéro 5 610 492 et 5 610 981 afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie du lot 5 610 492 dont l'objectif est de vendre le lot 5 610 981, immeuble sis au 1270, 2^e rang et une partie du lot 5 610 492 où se situent un garage et des bâtiments agricoles ;

ATTENDU que l'objet de la présente demande est de morceler une superficie de 7 400 m² du lot 5 610 492 où se situent le garage et les bâtiments agricoles et de morceler une partie à usage agricole d'environ 1 500 m² du lot 5 610 981 ;

ATTENDU que les lots 5 610 492 et 5 610 981 sont contigus l'un à l'autre et que pour procéder à une alinéation dont l'effet est de morceler lesdits lots, une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit faire l'objet d'une demande ;

ATTENDU que l'objectif est de vendre le lot 5 610 981, immeuble sis au 1270, 2^e rang dont la superficie actuelle est de 5 000 m², une superficie de 7 400 m² est ajouté à ce lot afin d'y inclure le garage et les bâtiments agricoles et de retrancher une superficie d'environ 1 500 m² afin de conserver cette partie à usage agricole ;

ATTENDU que l'objectif est de conserver le lot 5 610 492 dont la superficie actuelle est de 77 ha, sans le garage et les bâtiments agricoles, une superficie de 7 400 m² est donc retranchée de ce lot pour être annexée au lot 5 610 981 et d'ajouter une superficie à usage agricole d'environ 1 500 m² à ce lot ;

ATTENDU qu'en regard des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, cette aliénation projetée ne créera aucune contrainte supplémentaire sur la pratique de l'agriculture sur les lots environnants ;

ATTENDU que la demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande ;

QUE tous les documents de cette demande fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

2021-12-264

6.3 Appel de candidatures pour les postes de citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la période 2022-2023

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 602-2019 amendant le règlement numéro 569-2016 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU que le règlement numéro 602-2019 établi la composition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à sept (7) membres dont deux (2) membres du conseil municipal et cinq (5) membres choisis parmi les résidents de Sainte-Mélanie, à l'exclusion des résidents qui sont déjà membres du conseil municipal ou employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU que l'article 13 du règlement numéro 569-2016 stipule que la durée du mandat des membres du Comité est fixée à deux (2) ans et est renouvelable sur résolution du Conseil. Le mandat des membres du conseil prend fin avant, s'ils cessent d'être membres du conseil municipal ;

ATTENDU la tenue des élections générales municipales du 7 novembre 2021 et l'assermentation d'un nouveau maire et de six nouveaux élus en date du 18 novembre 2021 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner deux membres provenant du conseil municipal pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, soit du 2 décembre 2021 au 2 décembre 2023 ;

ATTENDU que deux membres actuels provenant des citoyens désirent renouveler leur mandat :

- Jacques Gravel
- Didier Pain

ATTENDU que le mandat des membres-citoyens actuels prend fin le 4 décembre 2021 que le Conseil souhaite que l'appel de candidatures n'entrave pas le traitement des demandes des citoyens ;

ATTENDU qu'un appel de candidatures sera émis auprès des citoyens de Sainte-Mélanie pour recruter cinq (5) membres-citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et que les nouveaux membres seront nommés à la séance ordinaire du mois de février 2022 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE NOMMER les personnes suivantes membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) jusqu'à la séance ordinaire du conseil du mois de février 2022 :

Membres provenant des citoyens

- Jacques Gravel
- Didier Pain

Membres provenant du conseil municipal

- Michel Bernier
- Jean-François Gauthier

D'ABROGER toutes résolutions antérieures relatives aux nominations ;

DE DEMANDER au Comité consultatif d'urbanisme, nouvellement formé, de désigner un président et un vice-président, conformément à l'article 15 du règlement numéro 569-2016 ;

DE DÉSIGNER monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, aviseur technique et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme conformément à l'article 12 du règlement numéro 569-2016 ;

DE DÉSIGNER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, aviseur technique et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-12-265

7.1 Autorisation permettant au Club Auto Neige de Joliette de circuler en bordure du 1^{er} rang

ATTENDU

la demande reçue le 1^{er} novembre 2021 du Club Auto Neige de Joliette à circuler avec leurs véhicules hors route en bordure entre le 361, 1^{er} rang et le chemin Baril ;

ATTENDU

que cette autorisation n'engage nullement la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie et que l'utilisation d'une partie de l'emprise de la voie publique par des véhicules hors route est sous l'entière responsabilité des conducteurs de ces véhicules et/ou du Club Auto Neige de Joliette, demandeur de la présente autorisation ;

ATTENDU

que la demande d'autorisation reçu le 1^{er} novembre 2021 du Club Auto Neige de Joliette constitue la reconnaissance de responsabilité ci-avant mentionnée ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER les membres du Club Auto Neige de Joliette à circuler avec leurs véhicules hors route en bordure du 1^{er} rang sur une distance de 300 mètres à partir de l'intersection (clignotant jaune) de la route du pont Baril.

Adoptée

2021-12-266

7.2 Mandat de services professionnels pour des travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption - saison 2022 – Hydro-Météo

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain ;

ATTENDU la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Travaux d'affaiblissement préventifs sur la rivière L'Assomption dans le cadre de prévention contre les inondations - saison 2022 » telle que transmise en date du 1^{er} décembre 2021 ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie partagera le coût de ces services avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (50 %-50 %), déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption, saison 2022 tels que précisés à l'offre de services du 1^{er} décembre 2021. Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de quatorze mille cinq cent quarante-sept dollars (14 547 \$) plus taxes ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-12-267

7.3 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique – Surveillance, prévision des crues et travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption – saison 2021-2022

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

ATTENDU que des travaux d'affaiblissement du couvert de glace seront réalisés par la Municipalité de Sainte-Mélanie au printemps 2022 pour réduire les risques d'embâcles sur la rivière L'Assomption à cet endroit ;

ATTENDU les mandats de services professionnels octroyés le 1^{er} septembre 2021 et le 2 décembre 2021 par résolutions à l'entreprise **Hydro-Météo** pour la réalisation du programme de surveillance et prévisions des crues et des travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption pour la saison 2021-2022 ;

ATTENDU le coût de réalisation de ces mandats d'un montant total de vingt mille deux cent soixante-dix-sept dollars (20 277 \$) plus taxes ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Élie Marsan-Gravel Appuyé par madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE DEMANDER l'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés aux services professionnels de surveillance et prévision des crues et travaux préventifs réalisés au printemps 2022 par la Municipalité de Sainte-Mélanie sur la rivière L'Assomption ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2021-12-268

8.1 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection de réaménagement des aires et équipements de jeux au parc des Sables – Décompte final

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la recommandation de paiement de monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques, datée du 24 novembre 2021 relative à l'installation de modules de jeux au parc des Sables, décompte final.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de huit mille neuf cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-quatre cents (8 922,84 \$) avant taxes à la compagnie **Les Terrassements Multi-Paysages Inc.** relatif à des travaux de réaménagement des aires et équipements de jeux au parc des Sables, décompte final ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 03-610-02-721 ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2021-12-269

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 1^{er} octobre au 19 novembre 2021

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 1^{er} octobre au 19 novembre 2021 tel que préparé par monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques.

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Élie Masan-Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 1^{er} octobre au 19 novembre 2021.

Adoptée

2021-12-270

9.2 Entretien hivernal des chemins municipaux – Ajout de 1,10 km de chemins assujettis 2021-2022

ATTENDU le contrat d'entretien hivernal des chemins municipaux octroyé à l'entreprise Déneigement Mario Robillard (9117-6834 Québec Inc.) pour la période 2020 à 2025 par la résolution numéro 2020-09-187 lors de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2020 ;

ATTENDU la municipalisation du prolongement de la rue Lajeunesse et la municipalisation de la rue des Jardins totalisant 1,10 km à ajouter au contrat octroyé à l'entreprise Déneigement Mario Robillard (9117-6834 Québec Inc.) ;

ATTENDU l'article 4.3.1 du devis d'entretien hivernal des chemins municipaux qui stipule que, si la Municipalité veut ajouter de nouveaux chemins au contrat en cours d'exécution, l'Entrepreneur s'engage à procéder à l'entretien hivernal desdits chemins municipaux de la même façon que s'il s'agissait d'un chemin indiqué à l'annexe A du devis et ce, pour le même prix par kilomètre que celui indiqué par l'Entrepreneur dans sa soumission ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'INFORMER l'entreprise *Déneigement Mario Robillard (9117-6834 Québec Inc.)* de l'ajout de nouveaux chemins municipaux pour une longueur de 1,10 km dont le nombre total de kilomètres passent de 63,57 km à 64,67 km au prix par kilomètre indiqué à la soumission pour la saison 2021-2022, soit quatre mille six cent cinquante-huit dollars (4 658 \$) par kilomètre ;

DE RÉITÉLER l'engagement accepté par l'entreprise *Déneigement Mario Robillard (9117-6834 Québec Inc.)* relatif à l'article 4.3.1 du devis qui stipule, entre autres, que l'Entrepreneur s'engage à procéder à l'entretien hivernal desdits chemins municipaux de la même façon que s'il s'agissait d'un chemin indiqué à l'annexe A du devis ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques et/ou Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-12-271

9.3 Autorisation de paiement pour les travaux de pulvérisation de pavage existant, fourniture, transport et épandage de pierre concassé d'asphalte effectués au 2^e rang – Libération de la retenue de 5 %

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose une recommandation de monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques, datée du 18 novembre 2021, ayant pour objet d'autoriser le paiement des retenues contractuelles de garantie de 5 % pour des travaux de pulvérisation de pavage existant, fourniture, transport et épandage de pierre concassé d'asphalte effectués au 2^e rang.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement des retenues contractuelles de garantie de 5 % au montant de quatre mille cent soixante-dix-huit dollars et soixante-quatre cents (4 178,64 \$) avant taxes à l'entrepreneur *Excavation Normand Majeau Inc.* relatif à des travaux de pulvérisation de pavage existant, fourniture, transport et épandage de pierre concassé d'asphalte effectués au 2^e rang ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-12-272

9.4 Autorisation de paiement pour les travaux de pulvérisation de pavage existant, fourniture, transport et épandage de pierre concassé d'asphalte effectués sur la rue Goyette – Libération de la retenue de 5 %

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose une recommandation de monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques, datée du 18 novembre 2021, ayant pour objet d'autoriser le paiement des retenues contractuelles de garantie de 5 % pour des travaux de pulvérisation de pavage existant, fourniture, transport et épandage de pierre concassé d'asphalte effectués sur la rue Goyette.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement des retenues contractuelles de garantie de 5 % au montant de trois mille cent soixante-douze dollars et soixante-et-une cents (3 372,61 \$) avant taxes à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif à des travaux de pulvérisation de pavage existant, fourniture, transport et épandage de pierre concassé d'asphalte effectués sur la rue Goyette ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-12-273

9.5 Permis de voirie 2022 – Entretien et raccordement routier dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports

ATTENDU que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports ;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022 et qu'elle autorise monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des Travaux publics et Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$), puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ;

QUE, de plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée

2021-12-274

9.6 Attestation de conformité et approbation des dépenses relatives aux travaux de réfection du 7^e rang Ouest admissibles au programme d'aide à la voirie locale, volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL-2020-629) – Reddition de comptes

ATTENDU l'aide financière accordée à la Municipalité par le ministère des Transports pour les travaux de réfection du 7^e rang Ouest dans le cadre du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL-2020-629) ;

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU que les travaux de réfection du 7^e rang Ouest sont terminés ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes dûment complété ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées ;
- La présente résolution approuvée par le Conseil attestant la fin des travaux ;
- Une attestation de conformité déposée par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur, de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. en date du 23 novembre 2021 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal prenne acte de l'attestation de conformité déposée monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur, de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. en date du 23 novembre 2021 et confirme la fin des travaux de réfection du 7^e rang Ouest ;

QUE le conseil de Sainte-Mélanie autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-12-275

9.7 Dépôt du calendrier des collectes des matières résiduelles et du cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2022

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose le calendrier des collectes des matières résiduelles et le cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2022.

Ces documents sont disponibles en ligne sur le site de la Municipalité ainsi qu'en format papier au bureau municipal. Le calendrier des collectes des matières résiduelles est distribué à l'ensemble des citoyens un mois avant le début de chaque année, soit en décembre et lors de l'envoi du compte de taxes municipales en février.

Il est proposé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le calendrier des matières résiduelles et le cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2022.

Adoptée

2021-12-276

9.8 Octroi d'un contrat d'installation de compteurs d'eau

ATTENDU la Stratégie d'Économie d'Eau Potable du Québec et qu'en vertu de cette stratégie, la Municipalité de Sainte-Mélanie doit installer des compteurs d'eau pour les immeubles institutionnels, commerciaux et industriels, ainsi qu'un échantillon d'immeubles résidentiels ;

ATTENDU l'octroi d'un mandat de services professionnels par résolution numéro 2018-08-217 à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil relatif à la préparation d'un cahier des charges pour compteurs d'eau pour le réseau d'aqueduc secteur Village dans le cadre de la Stratégie d'Économie d'Eau Potable du Québec ;

ATTENDU l'appel d'offres numéro MSME-1802 relatif à l'installation de compteurs d'eau ;

ATTENDU qu'un seul des cinq soumissionnaires a déposé une soumission dont l'ouverture a eu lieu le 27 septembre 2021 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville :

Soumissionnaire	Coût des travaux
Plomberie Lecomte Inc.	50 597,70 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil datée du 30 septembre 2021 d'octroyer le mandat à l'entreprise Plomberie Lecomte Ltée en tant que soumissionnaire conforme ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier Appuyé par monsieur Élie Marsan-Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER le contrat d'installation des compteurs d'eau à l'entreprise **Plomberie Lecomte Inc.** au montant de cinquante mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante-dix cents (50 597,70 \$) plus taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 27 septembre 2021 ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux fonds des abonnés de l'aqueduc Village pour l'exercice financier 2022 ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-12-277

9.9 Réorganisation du personnel des Travaux publics

ATTENDU que la Municipalité souhaite rehausser l'offre des services fournis à sa population, réaliser un plus grand nombre de travaux en régie interne et accélérer le développement de son périmètre urbain, notamment par le déploiement des infrastructures municipales ;

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-185 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2021 relative à la création d'un poste de coordonnateur des travaux publics et des services techniques ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite compléter la restructuration du service des Travaux publics déjà amorcée afin d'optimiser l'exécution du travail ;

ATTENDU qu'une telle restructuration permet de s'aligner sur l'offre de services des autres municipalités de tailles comparables ;

ATTENDU les descriptions de tâches préparées par Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Élie Marsan-Gravel
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'ABOLIR les postes de contremaître et de contremaître adjoint ;

DE CRÉER le poste de « Chef d'équipe » et d'établir la rémunération de ce poste à la classe 3 ;

D'EMBAUCHER monsieur Gabriel Charette à titre de chef d'équipe, de reconnaître ses années de services continues au sein de la Municipalité et de fixer sa rémunération à l'échelon 8 de la classe 3 ;

DE CRÉER le poste de « Manœuvre et préposé aux eaux » et d'établir la rémunération de ce poste à la classe 2 ;

D'EMBAUCHER monsieur Dominique Durand à titre de manœuvre et préposé aux eaux, de reconnaître ses années de services continues au sein de la Municipalité et de fixer sa rémunération à l'échelon 9 de la classe 2 ;

QUE la présente résolution entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 8 h 22.

Question
Vous avez fait mention que pour le CCU, il y aurait un appel de candidatures. Est-ce que pour les autres comités, il y aura également des appels de candidatures ?
Réponse
Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est celui d'office qui est le plus pressant à former. Nous diffuserons un appel de candidatures sous peu, mais vous pouvez nous acheminer votre lettre d'intérêt dès à présent par courriel. Les différents comités ont été revus pour que ce soit plus facile à l'équipe actuelle de se coordonner. Il y a aussi la création du comité consultatif en environnement (CCE). Il y a de beaux modèles autour de chez nous de ce genre de comité. Tout est à refaire, les idées sont là et si ça vous tente, vous êtes invités à participer à ce grand projet.

Questions
Concernant les appels de candidatures, où allons-nous trouver les informations, à savoir quelle sera notre implication et les tâches demandées ?
Réponse
<p>Prenons en exemple le comité consultatif en environnement (CCE), les deux conseillers assignés vont d'abord générer une réflexion, telle que : de quel type de candidatures nous avons besoin auprès des citoyens et quel en sera le déroulement. Lorsque que cette réflexion sera complétée, nous diffuserons l'information, probablement, au début 2022. Si ça vous intéresse, vous pouvez déjà envoyer un courriel et y joindre votre lettre d'intérêt.</p> <p>Les appels de candidatures pour le CCU et le CCE seront diffusés sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité.</p> <p>Sachez aussi qu'une refonte du site Internet est présentement en cours. Le site sera plus convivial et sera disponible en 2022. Nous voulons communiquer davantage les informations de la Municipalité et rendre plus facile l'accessibilité aux documents.</p>

Question
Est-ce que vous pensez faire les séances en ligne et en présentiel ?
Réponse
Au cours de l'année 2022, nous allons acheter de l'équipement pour que ce soit possible. Actuellement, celui que nous avons n'est pas adéquat. Nous nous servons, soit de zoom, Team et tenons les séances en présentiel. Mais pour obtenir une version hybride, il faut une technologie qui soit meilleure que ce que nous avons. Nous voulons nous assurer que le son soit bon. Ça va donc être possible en cours d'année 2022.

Question
Est-ce que les compteurs d'eau vont supporter la télémétrie de façon automatique ?
Réponse
Les compteurs d'eau seront installés près des entrées d'eau à l'intérieur des bâtiments et nous n'aurons pas besoin d'entrer chez les gens pour effectuer la lecture des compteurs. Il y a plusieurs types de télémétrie, ceux qui ont besoin d'être proches du bâtiment, d'autres comme les compteurs d'Hydro, mais nous n'avons pas opté pour cette technologie-là. Les compteurs d'eau ont un système de relevé des données par ondes cellulaires. Nous avons l'obligation d'installer 72 compteurs au total, dans les immeubles commerciaux, industriels et un échantillon de 20 résidences déjà sélectionnés.

Question
Où passe la dépense des compteurs d'eau ? Est-ce seulement ceux qui sont branchés sur l'aqueduc ?
Réponse
Les compteurs d'eau sont déjà achetés et la dépense de l'installation a été attribuée au fonds des abonnés de l'aqueduc du village.

Question
Une information est passée rapidement à l'effet qu'il y avait une soumission pour une passerelle sur la rue des Cosmos. Je veux savoir ce que c'était ?
Réponse
Dans ses projections, la Municipalité souhaiterait aménager sur un de ses terrains un sentier multi-usages qui réunirait la rue du Cosmos (plateau du haut) à la rue du Boisé (plateau du bas) afin de permettre aux gens du domaine Fleuris de pouvoir communiquer avec les gens du plateau du bas. Puisque le dénivellement de la pente est assez abrupte, ce sera un sentier en serpentin pour que les personnes de tout âge puissent se promener en sécurité. Est-ce que ce projet verra le jour en 2022 ? Puisque nous sommes en début de mandat, nous allons d'abord nous asseoir avec les différents comités. Si on commence un projet et un autre, nous risquons de tirer dans un sens et nous voulons regarder l'ensemble de ce que nous voulons faire de Sainte-Mélanie plus tard.

La période de questions est close à 8 h 30.

11- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

2021-12-278

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 8 h 30.

Adoptée

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier